

**N° 37/12.07**

**PREAVIS N° 37/11.07**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CAUTIONNER LA SOCIETE DES TRANSPORTS DE LA REGION MORGES-BIERE-COSSONAY SA (MBC) POUR UN MONTANT MAXIMAL DE CHF 1'500'000.00, POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE STATIONNEMENT POUR BUS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PRÉAMBULE**

La Commission des finances, composée de Mmes Sylvie MOREL et Françoise PONTONIO, MM. Dominique DEGAUDENZI, Vincent JAQUES, Jean-Marc PASCHE, Laurent PELLEGRINO, Claude WILLOMMET et du soussigné président-rapporteur Eric BAUER (MM. Yvan CHRISTINET et Theophil LUTZ et Mme Maria Grazia VELINI étant excusés) s'est réunie en date du 15 novembre 2007 pour examiner l'objet susmentionné.

A cette occasion, la Municipalité était représentée par M. Eric ZÜGER, accompagné de M. Michel PERNET, Directeur des MBC, auxquels nous adressons nos remerciements pour avoir fourni des explications intéressantes, claires et complètes aux membres de la Commission des finances.

## **2 DÉBAT DE LA COMMISSION**

La commune de Morges est partenaire principal pour financer le déficit d'exploitation des MBC. Or, ce cautionnement permet de baisser de 0,7% à 0,8% le taux d'intérêt de l'emprunt projeté, ce qui permet de réduire la hausse de la participation communale. Il y a donc un avantage financier d'accéder à la demande.

La Commission des finances a poussé le raisonnement plus loin en examinant brièvement les avantages qui résulteraient éventuellement d'un cautionnement beaucoup plus important, voire d'un prêt. Force est cependant de constater qu'en l'état actuel, la demande telle que présentée constitue, avec une certaine marge, la solution la plus intéressante entre la hauteur du cautionnement et le bénéfice en termes de taux.

Quant à l'état des cautionnements, il s'élève à CHF 13'388'050.00 (dont CHF 780'000.00 arrivent à échéance en juin 2008) sur un plafond fixé à CHF 25'000'000.00 par le Conseil communal. A cet égard aussi, la présente demande peut être prise en considération.

Une légère correction, sans incidence sur le fond, doit être apportée en page 4 du préavis, sous point 4 : selon la nouvelle convention et les chiffres les plus récents fournis par les MBC (budget 08, comptes 07), la participation de la Commune de Morges au déficit d'exploitation est de 58% et non plus de 67% comme par le passé.

### 3 CONCLUSION

Du fait de l'avantage financier procuré par un emprunt à meilleur taux, la Commune de Morges étant en tous les cas partie prenante au déficit d'exploitation des MBC et l'état des cautionnements en cours le permettant, la Commission des finances se prononce à l'unanimité des membres présents en faveur de l'autorisation de cautionner.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'autoriser la Commune de Morges à cautionner les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) pour un montant maximal de CHF 1'500'000.00, pour le financement de la construction d'une nouvelle halle de stationnement pour bus;
2. de dire que les autorisations légales demeurent réservées.

au nom de la Commission des finances  
Le président-rapporteur

E. Bauer

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 décembre 2007.**